Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =

organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 24 (1963)

Heft: 4-5

Rubrik: Rapport du Bibliothécaire central sur l'exercice 1962

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 5 mai 1963

Petit déjeuner dans les divers hôtels.

- 09.30 43ème Assemblée des délégués dans la salle de la Préfecture de Willisau.
- 12.00 Mise à l'honneur des vétérans fédéraux. Discours de notre membre honoraire M. le prof. A.-E. Cherbuliez.
- 13.00 Banquet dans la salle de l'hôtel «Mohren».
- 15.00 Clôture.

II. COMMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Relatifs au No 7 (propositions du comité central):
 - a) Bibliothèque centrale: L'accroissement de travail exige, qu'à part de la location du local de la bibliothèque, il soit payé une indemnité au bibliothécaire central, dont le montant sera désigné par l'assemblée des délégués.
 - b) Nous proposons d'accorder à nouveau un crédit de fr. 2000.— pour le renouvellement d'oeuvres détériorées.
- 2) Relatifs au No 9: Du fait de verser une indemnité au bibliothécaire central, nous proposons de hausser la cotisation pour 1963 de fr. 1.50 à fr. 2.—.
- 3) Relatifs au No 13: Les sections qui s'intéresseraient à l'organisation de l'assemblée des délégués de 1964, sont priées d'en aviser le président central.

III. INSIGNE DE LA S.F.O.

Nous rappelons que l'insigne officiel de la S.F.O. est en vente auprès du trésorier central, M. Benj. Liengme, 1, rue J. J.-de-Staal, Delémont, ainsi que lors de l'assemblée des délégués.

Pour le comité central: R. Botteron, président central

Rapport du bibliothécaire central sur l'exercice 1962

Pour la publication dans «Sinfonia» je me permets de présenter ici un rapport succinct; un deuxième rapport plus détaillé, devenu indispensable en vue des circonstances particulières actuelles sera transmis, encore avant l'assemblée des délégués, directement à toutes les sections de la S. F. O.

Mouvement des prêts et renvois: prêtées: 611 oeuvres, renvoyées: 283 oeuvres. Grâce au crédit accordé par l'assemblée des délégués à Moutier au printemps 1962, il a été possible de doubler, remplacer ou de compléter un

certain nombre d'oeuvres. Dans d'autres cas, nous avons pu remettre des oeuvres incomplètes au service des prêts en achetant des partitions nouvelles, des parties isolées, ou en réparant des parties endommagées. Une liste des oeuvres nouvellement acquises ou doublées sera ajoutée au rapport spécial mentionné cidessus.

Sans doute, la plupart des commandes se rapportent de nouveau à des symphonies, des concerti grossi et, surtout, à des concertos pour soliste avec accompagnement de l'orchestre. Nous regrettons qu'il nous fut impossible, dans certains cas, de satisfaire toutes les commandes, pour la seule raison que la Bibliothèque centrale dispose de trop peu d'exemplaires des oeuvres en question. Il est donc d'urgence que, dans les catégories A 1, B 1 et B 3 du catalogue notamment, un assez grand nombre d'oeuvres soient doublées ou même triplées. Cependant, la tâche prééminente de l'administration de notre bibliothèque reste l'effort absolument nécessaire de continuer sans défaillance la restauration de tout le matériel de la bibliothèque dans la mesure où il se trouve en mauvais état.

Nous avons également reçu au cours de cet exercice de la part de diverses sections des cadeaux sous forme de parties supplémentaires achetées ou copiées. L'Orchestre de Thoune nous a fait parvenir un envoi important de 24 dossiers contenant un grand nombre d'oeuvres en très bon état, la liste desquelles sera insérée au rapport spécial. Il nous est un plaisir et un devoir de remercier très cordialement tous les donateurs.

Chers amis de la musique pour orchestres, il me tient, de même, à coeur, de vous transmettre l'expression de mes sentiments de gratitude pour la compréhension dont vous avez bien voulu faire preuve à l'occasion de certains retards dans l'envoi des oeuvres commandées, retards dus à un accident grave qui m'a frappé peu de jours après l'assemblée générale de 1962. Pendant bien des semaines, les soucis de santé et ceux concernant le fonctionnement de la bibliothèque centrale furent mes compagnons permanents. Grâce à ma femme et à mes deux fils qui se mirent immédiatement à mon service l'administration de la bibliothèque a pu être continuée.

Enfin, je voudrais transmettre un mot de remerciement à notre président central, M. Robert Botteron, qui se voit obligé de se démettre de ses fonctions pour raison de santé. Son activité infatigable pendant un grand nombre d'années, servant avec le plus grand succès la cause de la S. F. O., est dûment reconnue de toutes parts; cependant, je m'en voudrais de ne pas lui transmettre, pour ma personne en tant que bibliothécaire central ici et en cette occasion, mes sentiments de reconnaissance de tout l'intérêt qu'il a toujours montré à l'égard de tous les problèmes, se renouvelant incessamment, autour de notre bibliothèque. Je regrette donc sincèrement la retraite de M. Botteron; qu'il accepte ici l'expression de ma très haute considération.

Berne, le 17 mars 1963

Le bibliothécaire central de la S. F. O.: Benno Zürcher